Nations Unies S/PV.5299



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5299e séance

Lundi 7 novembre 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Llewellyn

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2005/446, S/2005/447 et Corr.1 et S/2005/448 et Corr.1)

05-58970 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que c'est la première séance de Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Mihnea Ioan Motoc, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Il se trouve actuellement en Afrique, mais nous n'avons pas oublié l'excellent travail qu'il a lui-même accompli, ainsi que toute la délégation roumaine. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Motoc pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2005/446, S/2005/447 et Corr.1 et Add.1, et S/2005/448 et Corr.1)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 13 du Statut de la Cour internationale de Justice, afin de pourvoir les cinq sièges qui deviendront vacants le 5 février 2006 à l'expiration du mandat des cinq juges suivants : M. Vladlen S. Vereshchetin (Fédération de Russie), M. Pieter H. Kooijmans (Pays-Bas), M. Francisco Rezek (Brésil), M. Thomas Buergenthal (États-Unis d'Amérique) et M. Nabil Elaraby (Égypte).

La liste des candidats présentés par les groupes nationaux figure dans les documents S/2005/447, S/2005/447/Add.1 et S/2005/447/Corr.1.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Conseiller juridique une lettre datée du 2 novembre 2005, dans laquelle il m'informe, au nom du Secrétaire général, qu'après l'échéance fixée pour la présentation des candidatures, à savoir le 30 juin 2005, plusieurs groupes nationaux ont présenté des candidatures au Secrétariat. J'attire l'attention des membres sur le fait que toutes ces candidatures supplémentaires concernent des candidats déjà nommés par d'autres groupes nationaux, dont les noms figurent donc dans les documents S/2005/447 et S/2005/447/Corr.1. Le Conseiller juridique a recommandé que, suivant la pratique habituelle, j'informe oralement, le jour de l'élection, les membres du Conseil des décisions prises par les groupes nationaux dont je viens de parler. J'ai également été informé que le Conseiller juridique a fait la même recommandation au Président de l'Assemblée générale.

Les candidatures présentées par les groupes nationaux que je viens d'évoquer sont les suivantes : M. Mohamed Bennouna, par l'Argentine et la Jordanie; M. Thomas Buergenthal, par l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et la Roumanie; M. Julio D. González Campos, par l'Argentine; M. Kenneth Keith, par l'Allemagne, le Luxembourg et la Papouasie-Nouvelle-Guinée; M. Bernardo Sepúlveda Amor, par l'Argentine, les Pays-Bas, la Pologne et la Roumanie; et M. Leonid Skotnikov, par l'Allemagne et la Roumanie.

Le Conseil de sécurité est saisi d'une note du Secrétaire général datée du 3 novembre 2005 et publiée sous la cote S/2005/447/Add.1. Le Secrétaire général y indique que, par une lettre datée du 3 novembre 2005, le Représentant permanent du Niger a informé le Conseiller juridique de la décision prise par le groupe national du Niger de retirer la candidature de M. Seidou Adamou Mazou à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice. Puisque la candidature de M. Mazou n'a été présentée que par le groupe national du Niger, son nom n'apparaît pas sur les bulletins.

Le Conseil de sécurité est également saisi d'un mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2005/446, qui décrit la composition actuelle de la Cour et la procédure à suivre pour l'élection.

Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice,

> « Sont élus ceux qui ont recueilli la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. »

La majorité absolue au Conseil de sécurité est de huit voix.

Si, au premier tour de scrutin, le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue est inférieur

à cinq, alors, en application de l'article 61 du Règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Conseil procédera à un deuxième tour de scrutin portant sur les sièges restant à pourvoir et le vote se poursuivra jusqu'à ce que cinq candidats aient obtenu la majorité requise des voix.

Si, en revanche, plus de cinq candidats obtiennent la majorité absolue, un nouveau tour de scrutin sera organisé pour tous les candidats, conformément à la procédure suivie dans le passé et qui est décrite au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général. Cette règle s'appliquera également aux tours de scrutin suivants, tant que le nombre des candidats réunissant la majorité absolue des voix sera plus élevé que celui des sièges à pourvoir.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote contenant les noms de tous les candidats. À cet égard, je voudrais préciser un point.

Les membres sont saisis d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote S/2005/447 et intitulée « Candidats présentés par les groupes nationaux ». J'attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que deux candidats portent le même nom de famille : M. Bernardo Sepúlveda Amor, candidat du Mexique, et M. Abdelfattah Amor, candidat de la Tunisie. Afin d'éviter toute confusion, le candidat du Mexique a demandé à figurer sur les bulletins distribués aux membres sous le nom de M. Bernardo Sepúlveda. Aucune demande similaire n'a été faite par le candidat de la Tunisie; il apparaîtra donc sous le nom de M. Abdelfattah Amor. J'espère que les choses sont claires.

Aucun retrait de candidature ne sera accepté une fois que les bulletins de vote auront été distribués. Toutefois, il ne sera pas possible de retirer sa candidature entre les tours de scrutin. Les membres du Conseil sont priés de tracer une croix dans les cases placées en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter. Seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote seront pris en considération.

Je rappelle aux membres qu'il est spécifié au paragraphe 10 du mémorandum du Secrétaire général, publié sous la cote S/2005/446, que « chaque électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum pendant le premier tour de scrutin ». Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul. Lorsque cinq candidats auront obtenu la majorité requise des voix, j'informerai le Président de l'Assemblée générale du résultat, et je prierai le Conseil de continuer à siéger en attendant de recevoir du Président de l'Assemblée générale le résultat du vote à l'Assemblée.

Le Conseil va maintenant procéder au tirage au sort pour choisir les deux délégations qui assumeront les fonctions de scrutateur. Comme l'un des candidats à l'élection des membres de la Cour est de nationalité russe, je m'en remets au représentant de la Roumanie, qui a assumé la présidence durant le mois d'octobre, pour procéder au tirage au sort.

Le Président (*parle en russe*) : Les noms des délégations de l'Algérie et de la République-Unie de Tanzanie ont été tirés au sort. Je demande donc à chacune de ces délégations de désigner un membre qui assumera les fonctions de scrutateur.

Sur l'invitation du Président, M. El Hadj Ali (Algérie) et Mme Taj (République-Unie de Tanzanie) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en russe*) : Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, comme nous en sommes convenus au cours de nos consultations, les bulletins de vote ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale.

Toutefois, je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale.

Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

Nous attendrons que l'Assemblée générale ait terminé son travail. Le Conseil reste en session.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Abdelfattah Amor	2
M. Mohamed Bennouna	13
M. Thomas Buergenthal	14
M. Julio D. González Campos	9
M. Kenneth Keith	9
M. Bernardo Sepúlveda Amor	14
M. Leonid Skotnikov	14

Comme plus de cinq candidats – six – ont reçu la majorité requise, le Conseil va maintenant procéder à un autre tour de scrutin pour tous les candidats, comme indiqué au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2005/446.

Nous allons donc procéder à un tour de scrutin. Je rappelle aux membres du Conseil que chaque électeur ne peut voter que pour cinq candidats au maximum et uniquement pour les candidats dont le nom figure sur le bulletin. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms sera déclaré nul.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du deuxième scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Abdelfattah Amor	15
M. Mohamed Bennouna	12
M. Thomas Buergenthal	14
M. Julio D. González Campos	9
M. Kenneth Keith	8
M. Bernardo Sepúlveda Amor	13
M. Leonid Skotnikov	13

Le résultat est similaire à celui du premier scrutin : six des sept candidats ont obtenu la majorité requise. En conséquence, nous procéderons à un troisième tour de scrutin.

Je propose que nous attendions quelques minutes que nous soyons informé du résultat du deuxième tour de scrutin à l'Assemblée générale. Une fois que nous en serons informés, nous déciderons de la manière de procéder.

* * *

Le Président (*parle en russe*) *:* J'informe les membres que, comme cela a été le cas au Conseil, plus de cinq candidats – six des sept candidats pour être exact – ont obtenu la majorité requise lors du deuxième vote à l'Assemblée générale. En conséquence, il y aura un troisième vote au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Je crois comprendre que le Président de l'Assemblée générale a proposé que l'Assemblée

suspende sa séance jusqu'à 15 heures, heure à laquelle elle se réunira à nouveau pour procéder au troisième vote.

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, que nous fassions de même et que nous nous retrouvions à 15 heures précises pour procéder à un troisième tour de scrutin. Si je n'entends pas d'objection, je considèrerai que le Conseil approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Je suspends donc la séance jusqu'à 15 heures.

La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en russe*) : J'apprends du Conseiller juridique que, par des lettres séparées du 7 novembre 2005, les représentants de la Tunisie et de la Suède l'ont informé que leur groupe national respectif avait décidé de retirer la candidature de M. Abdelfattah Amor à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice. Comme la candidature de M. Amor n'avait été présentée que par les groupes nationaux de la Tunisie et de la Suède, son nom ne figure pas sur les bulletins de vote pour le troisième tour de scrutin.

Le Conseil va maintenant procéder au troisième tour de scrutin portant sur l'élection des cinq membres de la Cour internationale de Justice.

Je prie la préposée à la salle de la conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je crois comprendre que les bulletins de vote sont également ramassés à l'Assemblée générale.

Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages.

Nous attendons maintenant les résultats du vote à l'Assemblée générale.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Mohamed Bennouna	12
M. Thomas Buergenthal	14
M. Julio D. González Campos	9
M. Kenneth Keith	10
M. Bernardo Sepúlveda Amor	13
M. Leonid Skotnikov	13

Comme plus de cinq candidats ont de nouveau obtenu la majorité requise, le Conseil va maintenant procéder à un autre tour de scrutin pour tous les candidats, conformément à la procédure qui est décrite au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général. Je crois comprendre que l'Assemblée générale va également procéder à un quatrième tour de scrutin.

Je rappelle aux membres du Conseil que chaque électeur ne peut voter que pour cinq candidats au maximum et que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote seront pris en considération. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms sera déclaré nul.

Le Conseil va maintenant procéder au quatrième scrutin pour l'élection des cinq membres de la Cour internationale de Justice.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) *:* Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont

maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins de vote ont été recueillis au Conseil. Je crois comprendre qu'ils ont également été recueillis à l'Assemblée générale.

Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Le Conseil reste en session en attendant les résultats du décompte des suffrages à l'Assemblée générale et au Conseil.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Avant d'annoncer les résultats du quatrième tour de scrutin au Conseil de sécurité, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Président de l'Assemblée générale, M. Eliasson, une lettre dans laquelle il m'informe que cinq candidats ont obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale.

Pour le quatrième tour de scrutin au Conseil de sécurité, le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues:	
M. Mohamed Bennouna	11
M. Thomas Buergenthal	14
M. Julio D. González Campos	10
M. Kenneth Keith	10
M. Bernardo Sepulveda Amor	12
M. Leonid Skotnikov	13

Comme plus de cinq ont reçu la majorité requise des voix, le Conseil va maintenant procéder à un autre tour de scrutin pour tous les candidats, comme cela est décrit au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2005/446.

Nous allons donc procéder au cinquième tour de scrutin. Comme je l'ai déjà dit, l'Assemblée générale a approuvé cinq candidats et ne va donc plus voter. Seul le Conseil de sécurité va voter.

Je rappelle aux membres du Conseil que chaque électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum, et seulement pour les candidats dont les noms figurent sur le bulletin de vote. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms sera déclaré nul.

Je vais considérer que le Conseil est prêt à procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de justice.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages.

Le Conseil restera en session pendant le décompte des suffrages.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du cinquième tour de scrutin est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Mohamed Bennouna	11
M. Thomas Buergenthal	13
M. Julio D. González Campos	8
M. Kenneth Keith	11
M. Bernardo Sepúlveda Amor	12
M. Leonid Skotnikov	13

Comme plus de cinq candidats ont reçu la majorité absolue, le Conseil va maintenant procéder à un nouveau tour de scrutin pour tous les candidats, comme décrit au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général (S/2005/446).

Nous allons en conséquence procéder au sixième tour de scrutin. Je rappelle aux membres du Conseil

que chaque électeur ne pourra voter que pour cinq candidats au maximum et que seuls les candidats dont les noms figurent sur les bulletins seront pris en considération. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul.

Je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard des noms des cinq candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie la préposée à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en russe*) : Tous les bulletins ont été recueillis.

Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Le Conseil restera en session pendant le décompte des suffrages.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du sixième vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Mohamed Bennouna	12
M. Thomas Buergenthal	13
M. Julio D. González Campos	7
M. Kenneth Keith	11
M. Bernardo Sepúlveda Amor	12
M. Leonid Skotnikov	13

Par conséquent, les candidats suivants ont reçu la majorité requise des voix au Conseil de sécurité : M. Mohamed Bennouna, M. Thomas Buergenthal, M. Kenneth Keith, M. Bernardo Sepúlveda Amor et M. Leonid Skotnikov.

J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

Le Président de l'Assemblée générale a accusé réception de ma lettre et m'a envoyé une autre lettre, dont je vais donner lecture aux membres lorsque le Président de l'Assemblée générale commencera à faire son annonce à l'Assemblée générale. Conformément à la procédure habituelle, cela doit se faire simultanément.

Je demande donc au Conseil de rester en session en attendant une communication du Président de l'Assemblée générale, que nous recevrons sous peu, après quoi je donnerai lecture de la lettre du Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du Président de l'Assemblée générale une communication dont le texte se lit comme suit :

> « Je vous écris pour vous informer qu'à la 44e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue ce jour aux fins de l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, les cinq candidats suivants ont reçu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale : M. Mohamed Bennouna, M. Thomas Buergenthal, M. Kenneth Keith, M. Bernardo Sepúlveda Amor et M. Leonid Skotnikov.
>
> Je note dans votre lettre datée du 7 novembre 2005 qu'à la 5299e séance du Conseil de sécurité, les cinq candidats suivants ont reçu la majorité absolue des voix au Conseil : M. Mohamed Bennouna, M. Thomas Buergenthal, M. Kenneth Keith, M. Bernardo Sepúlveda Amor et M. Leonid Skotnikov.
>
> J'ai informé l'Assemblée générale que ces cinq candidats ayant reçu la majorité absolue des voix tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, ils sont élus membres de la Cour internationale de Justice. »

Par conséquent, ces cinq candidats que je viens de nommer ont reçu la majorité absolue des voix au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Étant donné que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont prononcés tous les deux en faveur des mêmes candidats, les juristes que sont M. Mohamed Bennouna, M. Thomas Buergenthal, M. Kenneth Keith, M. Bernardo Sepúlveda Amor et M. Leonid Skotnikov ont été élus membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans, commençant le 6 février 2006. Je les félicite et leur

souhaite plein succès dans l'exercice des hautes charges qui leur ont été confiées.

Au nom du Conseil, je remercie également les scrutateurs de leur concours dans la conduite des élections.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 5.